

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : RD9g - Aix-en-Provence - Convention d'occupation du fonds et du tréfonds sur une parcelle privée du Département par Bouygues Télécom

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la société Bouygues Télécom à occuper la propriété départementale cadastrée section LB, n°208, pour une emprise de 87 m², sur la commune d'Aix-en-Provence,
- d'autoriser cette occupation pour un loyer annuel de 287,10 €.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation du domaine privé départemental dont le projet est annexé au rapport.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée